

## Rencontre avec les dirigeants de l'IMS et de Port Pin Rolland

Le Comité de survie de la Baie du Lazaret, représenté par son président, M. François Morin et un membre de son bureau, M. Philippe Jovignot et l'APE, représentée par Mme Pascale Bares se sont entretenus avec M. Eric Robert Peillard, Directeur Général Opérationnel d'IMS et M. Christian Castanie directeur Général groupe du groupe Poncin Yachts et directeur de Port Pin Rolland.

L'objectif de ces rencontres étant de faire le point sur les mesures réalisées par ces deux entreprises pour diminuer leur pollution et améliorer la qualité de l'eau de la baie du Lazaret .

**Pour l'IMS** : La première phase des travaux de mise aux normes de l'aire de carénage étant réalisée et donnant d'excellents résultats (voir dans la rubrique « lu pour vous » les résultats des analyses de l'eau rejetée en mer après traitement dans le bac de décantation), nous étions désireux de savoir quand la deuxième tranche allait être mise en œuvre. Il s'agissait en effet d'équiper l'aire de carénage d'un deuxième bac devant récupérer les eaux de carénage et le pluvial de la partie haute du chantier (celle la plus proche de la CD 18). Malheureusement, M. Robert Peillard nous a annoncé que ces travaux étaient différés et que des négociations étaient en cours avec la CCIV pour trouver un nouvel accord sur le montage financier de l'opération. En effet, un chantier concurrent de l'IMS va s'établir à la Ciotat en ayant sa zone de carénage et son portique lève-bateaux subventionnés. « On ne peut pas demander d'un côté à l'IMS de financer ses travaux de mise aux normes qui représentent tout de même 400.000 € par tranche de travaux et subventionner de l'autre un concurrent direct à quelques kilomètres de chez nous » a déclaré franchement le directeur de l'IMS. Celui-ci a donc demandé à ce qu'il soit aidé non seulement par l'Agence de l'eau (qui couvrirait la dépense à hauteur de 30%) mais aussi par la CCIV, la région ou le département. Espérons qu'un montage financier satisfaisant sera trouvé rapidement pour permettre l'installation du deuxième bac. En attendant, le directeur de l'IMS s'est voulu rassurant en nous disant que le premier bac récupérerait 60% de l'activité du chantier. Pour une fois que les choses avaient l'air d'être menées efficacement et en toute transparence...

Les bateaux de l'IMS étant tous des bateaux de très haut de gamme, ils sont tous équipés de caisses à eaux noires et leurs propriétaires sont très soucieux quant à la propreté de leur environnement. L'IMS fait venir un camion toute les semaines pour récupérer les eaux noires des bateaux et sous-traite également l'enlèvement et le traitement des eaux de nettoyage des cuves à mazout.

Idem pour les boues récupérées en fond de la cuve de décantation pour lesquelles le chantier reçoit un bon de destruction pour confirmer leur traitement par Véolia.

En outre, M. Robert Peillard nous a annoncé qu'ils allaient sans doute initier une démarche « 1.2.3 environnement » c'est-à-dire établir un plan de gestion environnemental visant à améliorer le respect de l'environnement dans l'activité de l'entreprise.

**Pour le Port Pin Rolland** : Là aussi, nous sommes en pleine phase de négociation entre Port Pin Rolland, la CCIV et TPM. En effet, l'aire de carénage du Port Pin Rolland est équipée d'un bac de rétention qui ne suffit pas à la superficie de l'aire de carénage. La CCIV, qui devait faire les travaux de mise aux normes, tarde à les financer. M. Christian Castanié, directeur général du groupe PONCIN, propose donc de prendre les travaux à sa charge moyennant l'augmentation de la durée de sa concession jusqu'en 2021. « Il faut que je puisse amortir le coût des travaux » déclare M. Castanié. Or, la facture est de taille puisqu'il est question de 2 millions d'euros pour refaire un quai, mettre aux normes l'aire de carénage (il faut envisager la mise en place de 3 citernes de récupération tout au long de la zone de carénage) et aménager une cale sèche pour des bateaux allant jusqu'à 25-30m (cale sèche aménagée pour récupérer les eaux sales).

Quant au dragage du port, il n'en est plus question, l'opération s'avérant trop onéreuse.

Sachez que le port accueille aujourd'hui près de 800 bateaux (à terre ou à l'eau, ce qui représente une capacité d'accueil supérieure au port du village) et qu'il emploie 100 personnes.

Outre son activité de port, de carénage, Port Pin Rolland réalise aujourd'hui l'équipement de catamarans de 25 m. Les flotteurs viennent du Canet en Roussillon et sont assemblés à St Mandrier et équipés version « daycharter » ou « longcharter ». Chaque catamaran représente 6.000 heures de travail et occupe 2 équipes de 10 personnes.

M. Castanie propose de réfléchir à une action commune avec l'APE et les enfants des écoles sur la réalisation d'une brochure pour sensibiliser les propriétaires des bateaux sur les problèmes de tri sélectif et les éduquer aux éco-gestes qui leurs permettront de profiter des plaisirs de la mer sans la dégrader. Rendez-vous est pris pour le mois de janvier...

En espérant que d'ici là le différend avec la CCIV se règle et que chacun trouve une solution pour l'amélioration de la protection de l'environnement et la sauvegarde de l'activité économique.